

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2022

L'an deux Mil vingt et deux, le onze Février, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BARRUCAND, Maire.

Date de la convocation : 04.02.2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

PRÉSENTS : Mmes BARRACHIN Anne-Marie, GESLIN Doriane, AVET-FORAZ Emilie ; Mrs BARRUCAND Pierre, CHABRIER Christian, LARUAZ Francis, BASTARD-ROSSET André et DÉLÉAN Pierre.

ABSENTES & EXCUSÉES : Mme DONZEL Maryse, ANDARELLI Marie et MARTINOD Agnès.

A DONNER POUVOIR A : Mme DONZEL Maryse donne pouvoir à M. CHABRIER Christian ; Mme ANDARELLI Marie donne pouvoir à Mme GESLIN Doriane et Mme MARTINOD Agnès donne pouvoir à AVET-FORAZ Emilie.

A été élu secrétaire : M. LARUAZ Francis

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire, désigne un secrétaire de séance.

Il soumet aux membres du Conseil Municipal, le Procès-Verbal (PV) de la dernière séance, en date du 14/01/2022 pour approbation.

1. DEL-2022-03 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Sous la présidence de Monsieur CHABRIER Christian, Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal 2021 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011 Charges à caractère général	167 496.16	013 Atténuations de charges	4 685.30
012 Charges de personnel	148 718.87	70 Produits des services	26 317.93
65 Autres charges de gestion courante	62 982.83	73 Impôts et taxes	407 294.37
66 Charges financières	13 400.05	74 Dotations et participations	36 584.52
014 Atténuation de produits	18 034.00	75 Autres produits de gestion courante	33 719.30
042 Opérations d'ordre entre sections	405 653.94	77 Produits exceptionnels	397 351.84
TOTAL	816 285.85	TOTAL	905 953.26

Résultat de fonctionnement : + 89 667.41 € *solde exécution 2021*

Report excédent de fonctionnement 2020 : + 171 363.04 €

Total de fonctionnement : + 261 030.45 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		MONTANT	RECETTES		MONTANT
10	Immobilisations corporelles	0	10	Dotations, fonds divers et réserves	15 050.83
16	Emprunts et de dettes	41 043.15	1068	Excédent de fonction capitalisés	300 000.00
20	Immobilisations incorporelles	139.24	13	Subventions d'investissement	599 353.98
21	Immobilisations corporelles	24 344.92	165	Dépôt et cautionnements reçus	750.00
23	Immobilisations en cours	1 352 234.41	21	Immobilisations corporelles	34 183.88
204	Subventions d'équipement versées	34 809.57	040	Opérations d'ordre entre sections	405 653.94
TOTAL		1 452 571.29	TOTAL		1 354 992.63

Résultat d'investissement :	- 97 578.66 €	<i>solde exécution 2021</i>
Report excédent d'investissement 2020 :	+ 662 243.88 €	
Total d'investissement :	+ 564 665.22 €	
Compte tenu des restes à réaliser :	- 400 000.00 €	en dépenses d'investissement
Résultat réel d'investissement 2021 :	+ 164 665.22 €	
Résultat réel de fonctionnement 2021 :	+ 261 030.45 €	
Résultat 2021 avec RAR	+ 425 695.67 €	

Monsieur le Maire se retire de la salle,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants : **CONSTATE** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, relatives au report à nouveau, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ; **VOTE ET ARRÊTE** les résultats tels que résumés ci-dessus.

2. DEL-2022-04 : : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT 2021

Sous la présidence de Monsieur CHABRIER Christian, Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe eau & assainissement 2021 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		MONTANT	RECETTES		MONTANT
011	Charges à caractère général	7 913.36	70	Produits des services	52 852.72
012	Charges de personnel	3 800.08	74	Dotations et participations	0.00
65	Autres charges de gestion courante	951.78	75	Autres produits de gestion courante	951.78
66	Charges financières	10 054.65	77	Produits exceptionnels	0.20
014	Atténuation de produits	11 547.00	042	Opérations d'ordre entre sections	41 097.35
042	Opérations d'ordre entre sections	54 221.46			
TOTAL		88 488.33	TOTAL		93 956.82

Résultat de fonctionnement :	+ 5 468.49 €	<i>solde exécution 2021</i>
Report excédent de fonctionnement 2020 :	+ 58 811.10 €	
Total de fonctionnement 2021 :	+ 64 279.59 €	

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		MONTANT	RECETTES		MONTANT
16	Emprunts et de dettes	23 511.54	10	Dotations, fonds divers et réserves	25 019.00
20	Immobilisations incorporelles	0	106	Réserves	60 584.50
21	Immobilisations corporelles	192.00	13	Subventions d'investissement	4 000.00
23	Immobilisations en cours	0	040	Opérations d'ordre entre sections	54 221.46
040	Opérations d'ordre entre sections	41 097.35			
TOTAL		64 800.89	TOTAL		143 824.96

Résultat d'investissement : **+79 024.07 €** *solde exécution 2021*
Report déficit d'investissement 2020 : **- 60 584.50 €**
Total d'investissement 2021 **+18 439.57 €**

Résultat cumulé exercice 2021 : **+82 719.16 €** *solde exécution cumulé 2021*

Monsieur le Maire se retire de la salle,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **CONSTATE** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, relatives au report à nouveau, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser : 0.00 € sur cet exercice.
- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats tels que résumés ci-dessus.

3. DEL-2022-05 : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	662 243.88 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	171 363.04 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit -001) de la section d'investissement de :	97 578.66 €
Un solde d'exécution (Excédent-002) de la section de fonctionnement de :	89 667.41 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	400 000.00 €
En recettes pour un montant de :	0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068 :	
Excédent de fonctionnement capitalisé en dépenses d'investissement (R1068) :	0.00 €

Ligne 002 :	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	261 030.45 €

4. DEL-2022-06 : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	-60 584.50 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	58 811.10 €

Soldes d'exécution :	
Un solde d'exécution (Excédent-001) de la section d'investissement de :	79 024.07 €
Un solde d'exécution (Excédent-002) de la section de fonctionnement de :	5 468.49 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0.00 €
En recettes pour un montant de :	0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé en dépenses d'investissement (R1068) :

0.00 €**Ligne 002 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

64 279.59 €**5. DEL-2022-07 : SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE - SOU DES ECOLES DE LA BALME DE THUY – PARTICIPATION ACHAT LIVRE NOËL**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'Association du Sou des Écoles pour l'achat des livres de Noël 2021 offert à chaque enfant scolarisé dans l'école du village.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré : **DÉCIDE** de participer à hauteur de 100 % cette année compte-tenu de la crise sanitaire et de la baisse des manifestations organisées par l'association, en attribuant une subvention d'un montant total de **233.74 €** à l'association du Sou Des Ecoles de La Balme De Thuy.

6. DEL-2022-08 : SUBVENTION COMMUNALE – « ASSOCIATION UNE LUMIÈRE POUR LOUNA » – PARTICIPATION FINANCIERE POUR MANIFESTATION – INAUGURATION DE L'ASSOCIATION

Le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de participation financière pour la manifestation – Inauguration de l'Association – « Une Lumière pour Louna ».

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré : **DÉCIDE** de participer partiellement à l'achat de Tee-shirts et casquettes avec logos de l'association, en **attribuant une subvention d'un montant de 800 €** à l'association - « Une Lumière pour Louna » - La Balme de Thuy.

7. DEL-2022-09 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION BUDGET PRINCIPAL - BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les Comptes de Gestion de l'année 2021 concernant le Budget Principal, le Budget Annexe Eau & Assainissement dressés par Monsieur GROSPIRON Pascal, Comptable public – responsable de la trésorerie de Thônes.

Il précise également que les résultats présentés concordent au centime près avec la comptabilité communale.

Le Conseil Municipal, après avoir vérifié la concordance des résultats dressés par Monsieur GROSPIRON Pascal, Comptable public – responsable de la trésorerie de Thônes, et présentés par Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ; **APPROUVE** les Comptes de Gestion de l'année 2021 concernant le Budget Principal, le Budget Annexe Eau & Assainissement présentés par Monsieur GROSPIRON Pascal, Comptable public – responsable de la trésorerie de Thônes.

8. DEL-2022-10 : STATÉGIE LOCALE DE GESTION DES RISQUES INONDATION – OPÉRATION MUTUALISÉ DE RÉALISATION DES DICRIM

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la stratégie locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) sur le bassin versant Fier & lac d'Annecy, que porte et anime le SILA (Syndicat Mixte du Lac d'Annecy).

Un recensement des besoins de réalisation du DICRIM (création, actualisation) a été opéré, en avril 2021, auprès des communes de notre territoire.

Suite au retour de plusieurs communes du bassin versant Fier et lac d'Annecy, le bureau du syndicat du SILA a délibéré favorablement sur ce projet de mutualisation de réalisation des DICRIM, le 18 octobre 2021 et le lancement effectif de cette opération est prévu sur le premier trimestre 2022.

La commune de LA BALME DE THUY souhaitant élaborer son DICRIM, Monsieur le Maire propose aux élus de signer la convention précisant les modalités d'exécution des prestations, les obligations de la commune et du SILA ainsi que les modalités de remboursement des frais engagés.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré : APPROUVE la convention de prestations de services – Réalisation / Mise à jour du DICRIM par le SYNDICAT MIXTE DU LAC D'ANNECY ; **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer ladite convention (ci-jointe) ;

9. DIVERS

- Un point est fait sur l'avancée de la construction : Les locaux de la MAM seront validés par la PMI – pour ouverture, le mercredi 16/02/22 ;
- Le projet fresque se réalisera normalement dès le début de mois d'Avril 2022, la version finale est décidée ;
- Candidature location gérance du Bar/Restaurant – La Balme de Thuy. La décision est prise. Le bail sera établi et signé d'ici le mois d'avril 2022 pour une entrée dans les lieux, prévue au début du mois de mai 2022.